



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 4

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Avant les affaires courantes, M. GERRARD soulève une question de privilège et propose que le Comité permanent des affaires législatives soit saisi de la question.

M. le *ministre* MACKINTOSH, M. DERKACH, M. le *premier ministre* DOER et M. LAMOUREUX interviennent. Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Présentation de pétitions :

M. HAWRANIK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de reconstruire, le plus tôt possible, les 19 kilomètres de la route provinciale secondaire n° 313 situés à l'est de la route provinciale secondaire n° 315 en direction de Pointe du Bois. (L. Campbell, V. Lange, E. Jones et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage d'honorer ses engagements et de compléter la construction de quatre voies sur le tronçon de la route 32 qui traverse la ville de Winkler ainsi que de prendre en charge tous les frais de construction, tel qu'il avait été convenu; qu'il tienne compte des responsabilités qu'assume son ministère au chapitre de la construction routière en régions rurales; qu'il prenne en considération l'importance stratégique de ce projet de construction routière puisqu'il favorisera notamment la croissance et le développement économique de la ville de Winkler et de sa zone commerciale; qu'il tienne compte de l'importance de l'apport de Winkler et de sa zone commerciale à l'économie de la province et qu'il replace parmi ses priorités ce projet pour la saison de construction de 2004. (A. Brown, C. Schultz, H. Letkeman et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que soit soutenu le programme projeté de coopératives. (B. Cohen, P. Davis, P. Verma et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre du Manitoba avise la ville de Winnipeg que le gouvernement provincial ne permettra pas une augmentation de la taxe sur les ventes sans qu'un référendum soit tenu comme l'exigent les mesures législatives sur l'équilibre budgétaire. (B. Siemens, B. Roscoe, V. Mueller et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Finances et le vérificateur général envisagent d'entreprendre une enquête approfondie sur la gestion provinciale de la pêche de dorés jaunes sur le lac Winnipegosis. (E. Wright, R. McKay, C. Fleming et autres)

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission de régie du jeu/The Gaming Control Amendment Act*,
(M. le ministre SALE)

(N^o 13) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés)/The Public Schools Amendment Act (Appropriate Educational Programming)*.

(M. le ministre BJORNSON)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. AGLUGUB, EICHLER, JENNISSON, DERKACH et LAMOUREUX font des déclarations de député.

L'Assemblée convient de lever la séance à 15 h 30 le mercredi 26 novembre 2003 et de considérer cette journée comme un jour de débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. JENNISSON voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MURRAY voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) n'ait pas respecté les promesses qu'il a faites dans le discours du trône du 27 novembre 2002, notamment : de faire croître l'économie, d'améliorer les services de santé, d'ouvrir 1 000 nouveaux lots pour chalets et 1 000 nouveaux terrains de camping;

- b) n'ait pas répondu efficacement aux préoccupations croissantes de la population concernant le crime organisé, y compris le fait que depuis novembre 2000, trente-sept meurtres et tentatives de meurtres liés aux bandes de motards ont eu lieu au Manitoba;
- c) n'ait pas mis sur pied une stratégie économique à long terme visant à améliorer la très faible croissance du nombre d'emplois;
- d) n'ait pas réagi comme il se devait de le faire à la crise de l'EBS et n'ait pas offert aux producteurs des programmes efficaces, ce qui a eu pour effet de menacer non seulement la stabilité du secteur du bétail mais aussi celle de tous les autres secteurs de l'économie du Manitoba qui en dépendent;
- e) n'ait pas su reconnaître et favoriser l'importance du rôle que joue le secteur privé dans la croissance de l'économie de la province;
- f) n'ait pas reconnu que l'équilibre budgétaire n'a été atteint qu'en raison de prélèvements importants dans les caisses d'Hydro-Manitoba et du Fonds de stabilisation des recettes;
- g) n'ait pas amorcé un examen de la régionalisation des soins de santé;
- h) n'ait pas mis sur pied une stratégie économique et fiscale à long terme visant à rendre compétitifs les taux d'imposition s'appliquant aux particuliers et aux entreprises;
- i) n'ait pas élaboré une stratégie pour que deux tiers de tous les postes d'infirmières au Manitoba soient pourvus à plein temps d'ici au printemps 2004 tel qu'il s'était engagé à le faire;
- j) n'ait pas respecté l'engagement qu'il avait pris de garantir l'accès aux études aux élèves ayant des besoins spéciaux,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

MM. JHA, EICHLER, NEVAKSHONOFF et PENNER ainsi que M^{me} la *ministre* WOWCHUK et M. GOERTZEN interviennent.

M. ALTEMEYER exerce son droit de parole jusqu'à 17 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes